



## Chômage technique dans les prisons

Près de 8.000 détenus prennent chaque matin le chemin d'un atelier. Mais les contrats diminuent alors que les listes de candidats à une rémunération s'allongent

Sylvie Andreau

CENTRE de détention de Poissy, 9h30. L'activité a déjà commencé dans les trois étages du bâtiment qui donne sur la plus petite des cours de promenade. Dans l'une des cellules converties en cabine audio, carte de Corse épinglée au mur, Tony\* numérise des années de programmes de France Culture. « Je viens de finir 1960, raconte-t-il. Quand on écoute les actualités, c'est incroyable à quel point l'histoire se répète. » Dans le couloir, quatre de ses codétenus scannent une à une des centaines de photographies du studio Harcourt.

Le centre de détention de Poissy a accroché un client sûr, l'Institut national de l'audiovisuel (INA). Un partenaire amené par le service de l'emploi pénitentiaire, qui tente de faire entrer de l'activité professionnelle rémunérée en prison. Une mission difficile : le taux d'activité des 62.000 détenus français - incarcérés dans 194 établissements - n'a pas dépassé l'an dernier les 25 %.



Au centre de détention de Rennes, la société Webhelp, troisième opérateur de centre d'appels français, emploie douze détenues.



Ce matin-là, à Poissy, le responsable de l'atelier, ancien producteur de musique reconverti dans l'insertion, accueille un « confrère » de la prison de la Santé. Pendant treize ans, Marcel S. y a fait tourner l'atelier de PAO. Ses clients : l'École du barreau de Paris ou le tribunal de grande instance pour la réalisation de leur annuaire ou de leur plaquette. Au printemps, la sentence est tombée. La direction de la Santé a fermé l'atelier pour cause de « dangerosité du matériel informatique ». Les trois cellules qu'il occupait seront récupérées pour de nouveaux détenus... « C'est bien si Poissy peut reprendre mes clients », estime Marcel S., qui connaît les contradictions dont l'administration carcérale est coutumière.

Tenue par la loi de fournir de l'activité aux prisonniers, la « pénitentiaire » peine à ouvrir ses portes au monde professionnel. Dans le dernier rapport de la Cour des comptes sur les prisons, publié la semaine dernière, le travail en milieu carcéral est une nouvelle fois épinglé pour sa « perfor-

mance décevante » : les effectifs concernés par la production, près de 8.000 personnes sous écrou, ont plongé de 13,7 % en 2009.

### La crise ne s'est pas arrêtée aux portes de la prison

« Quand c'est dur dehors, c'est dur dedans », confirme Stéphane Soutra, PDG d'Atlantique Façonage. L'entrepreneur a repris en 2003 la PME et ses 200 postes de travail, tous en prison. Pas facile actuellement de leur fournir de l'activité. Au planning, la semaine dernière : la fabrication de lots d'échantillons de produits cosmétiques pour une vingtaine de déte-

nus de la maison d'arrêt de Laval et l'assemblage de composants de bouchons de flacons de parfum à Val-de-Reuil, en Normandie, pour une trentaine de prisonniers. « En sept ans, je n'ai connu aucun incident. Jamais un coup de poing ou un coup de cutter n'est parti », assure Stéphane Soutra.

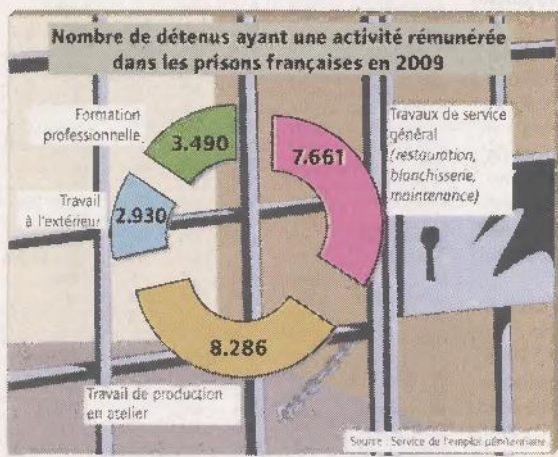
Il attend des conteneurs en provenance de Chine. Le tri de produits défectueux ou mal emballés est dans les cordes d'une population carcérale de plus en plus jeune et de moins en moins qualifiée. « On voit des détenus qui n'ont jamais exercé d'activité pro-

leur poste. « Ce n'est pas une activité commerciale, se défend Olivier Duha, coprésident du troisième opérateur de centre d'appels français, c'est une démarche citoyenne. Et notre initiative a suscité beaucoup trop d'oppositions au sein même de notre profession pour que nous allions plus loin. » A leur sortie, deux anciennes détenues ont tout de même rejoint le centre d'appels Webhelp de Vitry, à 30 kilomètres de la centrale.

Face à la baisse des marchés de main-d'œuvre d'assemblage et de conditionnement, les centres d'appels constituent une activité adaptée à la détention. Ils intéressent les principaux « apporteurs d'affaires » dans les prisons, les trois sociétés françaises titulaires de contrats en gestion déléguée : Siges, filiale de Sodexo, Gepso, du groupe GDF Suez, et Idex. La Cour des comptes pointe aussi leurs difficultés à décrocher des contrats pour faire tourner les ateliers.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, le plus gros prestataire, Siges, est passé de 6 à 19 établissements pénitentiaires sous gestion. Un contrat assorti de l'engagement de fournir 2.200 postes, sous peine de fortes pénalités. A Bapaume, son plus gros atelier, l'activité de cet été est assurée pour 80 prisonniers, pendant trois mois, avec le conditionnement de plusieurs conteneurs d'allume-feu. Pour pouvoir remplir ce type de mission, la prison du Pas-de-Calais a dû se doter de hangars de stockage et organiser une surveillance autour du ballet des semi-remorques. Des moyens que tous les directeurs d'établissement ne sont pas prêts à mobiliser.

Bapaume bénéficie aussi de la proximité de plusieurs plates-for-



professionnelle. Et dans les maisons d'arrêt, où les peines sont souvent courtes et le turnover important, il est difficile de mettre en place des formations », reconnaît Norbert Vila, chargé de mission au Service de l'emploi pénitentiaire.

Pas de problème de compétences ou de motivation au centre de détention de Rennes, « chez les femmes », 4 % de la population carcérale en France. Les places sont chères pour occuper l'un des douze postes d'opératrice offerts par la société Webhelp. Vendredi, pour la dernière journée de travail de la semaine, les opératrices, coquettement maquillées, sont à



mes logistiques qui savent pouvoir compter sur de la main-d'œuvre rapidement mobilisable. Dans des régions moins industrielles, comme la Provence-Côte d'Azur, l'accès à de gros marchés est compromis. Mais aucun établissement ne devrait rivaliser avec l'atelier de Fleury-Mérogis, qui emploie

700 détenus. Ou avec les centres pénitentiaires de Lorient et de Toul, qui disposent de marchés captifs : dans leurs ateliers mécaniques, les détenus fabriquent les serrures de toutes les prisons de France.

\* Le prénom a été changé.

## « Les mêmes exigences que la sous-traitance »



de Fontenay

**Questions à Mikael de Tonquedec, directeur du travail chez Siges.**

**Comment convaincre les entreprises de confier des travaux aux prisons ?**

Elles doivent comprendre que les ateliers en milieu carcéral répondent aux mêmes exigences que la sous-traitance : réactivité, formation des opérateurs, contrôle de la qualité, cer-

tification des procédures, investissement dans le matériel. Tous les ans, une journée de promotion du travail en prison est d'ailleurs organisée dans chaque établissement afin que les entreprises de la région viennent visiter les ateliers. Le coût de la main-d'œuvre, lui, n'est jamais un argument.

**Justement, la rémunération des détenus français vous semble-t-elle convenable ?**

Elle est fixée chaque année

par l'administration pénitentiaire et est indexée sur le smic. Le seuil minimum est de 4 € de l'heure mais peut atteindre 9 € pour les détenus ayant des fonctions d'encadrement ou des compétences techniques particulières. Au-delà de la rémunération, tous les prisonniers sont accompagnés avec un tutorat et leurs acquis sont validés afin de favoriser leur réinsertion à la sortie. Cela fait du travail en détention la meilleure prévention contre la récidive.